

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

8. Tourisme équilibré

Reconnaissant que, bien que le tourisme ait souvent été à l'origine de la promotion d'activités de conservation dans de nombreuses parties du monde, son développement cause de plus en plus de dommages sérieux à l'environnement, y compris à la faune et à la flore;

Sachant que de nombreux milieux intéressés du tourisme et des voyages ont souvent négligé les devoirs inhérents à l'exploitation des ressources de l'environnement dont ils tirent profit et ont ignoré les invites qui leur ont été faites à participer à des efforts coordonnés en vue de limiter les répercussions de leurs activités sur l'environnement et qui ont été formulées au cours de la 4^e Réunion technique de l'UICN à Salzbourg en 1953 et ultérieurement;

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Réitère sa volonté de coopérer avec des organisations de tourisme et de voyages internationaux en fournissant des conseils techniques et écologiques pour réduire les effets nuisibles du tourisme sur l'environnement;

Et invite les gouvernements des pays d'où viennent et qui reçoivent de grands mouvements touristiques à demander de toute urgence à leurs organisations nationales de tourisme et de voyages des rapports définissant les programmes concrets qu'elles adopteront pour obtenir des conseils écologiques et techniques et pour modifier leurs plans et leurs actions, afin de combattre les impacts nuisibles du tourisme sur l'environnement.